

## PROGRAMME « NOUVEAUX SERVICES, EMPLOIS-JEUNES »

MARTINE AUBRY\* (ENTRETIEN ÉCRIT)

*Dès son premier numéro en 1987, Recherche et Formation a voulu recueillir le témoignage de personnalités, qui par leur travail et leur action, ont fait progresser la recherche et la formation. Sont ainsi venu témoigner, le plus souvent sous forme d'entretiens, des universitaires pour la plupart, mais aussi des syndicalistes, des responsables d'établissement et aujourd'hui, une femme politique. Martine Aubry a accepté en tant qu'ancienne ministre responsable de la politique des emplois-jeunes, de répondre à la sollicitation des deux rédacteurs en chef de ce numéro, Michel Bataille et Joël Clanet. Nous l'en remercions vivement. Parce qu'elle y évoque les objectifs qui ont initié cette politique, il nous a paru naturel de placer en tête de ce numéro, ce texte d'une nature particulière, qui dit les intentions fondatrices et les évaluations justificatrices, ce qui peut donner une plus grande portée aux textes indépendants qui suivent. (Raymond Bourdoncle, rédacteur en chef)*

Créer les conditions d'une nouvelle croissance, plus riche en emplois, et faire émerger les emplois nouveaux dont notre société a besoin, tel était le sens de la démarche que nous soumettions aux Français en juin 1997. Nous ne pouvions, en effet, espérer aller vers une société plus solidaire, redonner confiance à notre pays que si nous étions capables de faire reculer durablement le chômage en imaginant ensemble un nouveau modèle de développement plus porteur en emploi.

Dans cette perspective, l'une de nos propositions les plus fortes, les plus symboliques, était la création de 700 000 emplois pour les jeunes dont 350 000 dans le secteur public et parapublic.

Le programme aujourd'hui appelé « Nouveaux services, Emplois-jeunes » était au cœur de nos futures priorités gouvernementales.

\* - Martine Aubry, Ancien Ministre, Maire de Lille.

Tout d'abord, notre ambition était de *faire émerger*, à côté des services publics que les Français connaissent et apprécient, *de nouveaux services de proximité aux personnes*.

Nous partions de la certitude qu'il existe des besoins considérables que le marché ne sait pas encore prendre en considération, auxquels il n'appartient pas encore de répondre. Nos objectifs étaient de répondre à ces besoins pour améliorer notre vie collective, de développer des services pour mieux vivre ensemble (allant de la prise en charge des personnes âgées à l'accompagnement et au soutien scolaires en passant par la sécurité de proximité, la protection de l'environnement, l'encadrement sportif, etc.) et de créer de vrais emplois.

Notre pari sur le futur était le suivant : *si les services nouveaux créés répondent à de vrais besoins sociaux, si les usagers en apprécient la qualité, alors ils s'inscriront dans la durée*. En s'habituant pendant cinq années à utiliser un service, les usagers seront progressivement prêts à en payer le prix ou à y contribuer, par exemple à travers une cotisation ou un achat. Certaines de ces activités peuvent ainsi basculer dans le secteur marchand ; d'autres peuvent être prises en charge grâce à une mutualisation entre les différentes structures utilisatrices du service. Cette mutualisation permet de créer des services tant dans les zones rurales où il n'est pas possible d'atteindre une masse critique suffisante au niveau d'une petite commune, que dans les quartiers où des partenariats élargis assurent les financements complémentaires.

Une étroite corrélation apparaît aujourd'hui entre ce qui était envisagé en termes de besoins, de métiers et d'opérateurs, et ce qui a été concrétisé. Les porteurs de projet ont même parfois été au-delà et ont décelé de nouvelles activités répondant à des besoins mal identifiés au départ. Les services mis en place par les associations, les collectivités et les établissements publics se répartissent actuellement ainsi : 18 % des activités créées concernent la famille, la santé et la solidarité, 13,5 % l'environnement, 12 %, le sport, 11 % la culture, 9,3 % l'éducation, 7,7 % le logement et la vie des quartiers.

*Créer simultanément 350 000 emplois* dans ces services en pleine éclosion, c'était pour nous tout simplement répondre à une demande sociale réelle en donnant une possibilité d'insertion professionnelle à des jeunes alors privés d'avenir, ballottés de stage en stage. Il ne s'agissait ni d'un gadget politique, ni du stigmate d'un étatisme dépassé, encore moins d'un artifice électoral.

Si la situation des jeunes n'est pas encore complètement rétablie, elle était à l'époque particulièrement préoccupante. C'est bien un droit à un avenir que nous avons voulu traduire dans le projet d'emplois-jeunes, c'est-à-dire la possibilité pour eux d'avoir une première expérience professionnelle, de valoriser leurs talents et de partager

leurs passions, de ne plus vivre avec l'angoisse du lendemain, de reprendre confiance, de s'installer dans la vie et d'être autonome. En un mot, il fallait leur redonner espoir, à eux et à leurs familles.

Au 1<sup>er</sup> mai 2001, 312 000 jeunes ont été embauchés dans le cadre du programme dont près de 200 000 dans les associations, les collectivités locales et les établissements publics. L'objectif de 350 000 jeunes sera atteint avant la fin de l'année 2001. Le chômage des jeunes a baissé de 40 % en quatre ans.

*Redonner confiance à la jeunesse*, lui garantir son insertion professionnelle signifiait pour nous d'abord de lui proposer des contrats de travail stables assortis de salaires décents et ensuite de pérenniser les services et les emplois concernés. C'est ce qu'on permis la durée et la nature exceptionnelle des aides octroyées par l'État (cinq années de financement à raison de 80 % du SMIC) aux différents employeurs. Au-delà des mesures de consolidation décidées en juin 2001 par le gouvernement, chaque convention signée entre les employeurs et l'État prévoyait dès le départ la prise en compte du souci de pérennisation après les 5 années d'aide de l'État, par le biais notamment de formations adaptées et d'actions de professionnalisation.

Là encore, il n'était pas question d'inscrire les jeunes, salariés dans ces nouveaux services, dans des formations préexistantes. De même que beaucoup de jeunes sont été co-constructeurs de leur emploi, il a souvent fallu créer une formation adaptée à la demande des jeunes et aux exigences des postes. Les besoins ont été recensés puis des filières de formation ont été mises en place pour répondre soit au niveau des jeunes inscrits dans le programme, soit à des besoins spécifiques liés aux nouvelles activités. Par ailleurs, la reconnaissance et la validation des acquis professionnels, inscrites dans la loi de modernisation sociale récemment votée par le Parlement, permettront à ces jeunes salariés de faire valoir leur savoir-faire, soit dans la structure qui les emploie soit en dehors.

Nous avons également souhaité que notre mesure soit ouverte à l'ensemble des jeunes, qu'ils soient qualifiés ou non, qu'ils soient issus des quartiers ou du milieu rural. Beaucoup d'entre eux ont été eux-mêmes porteurs de leur propre projet. Ils ont été soutenus par des associations, par des mairies ou par des conseils généraux. D'autres ont créé leur propre structure. Tous ont apporté leur imagination et leur enthousiasme.

En trois ans, avec le programme « Nouveaux services, Emplois-jeunes », nous avons fait en sorte que les jeunes salariés puissent faire bénéficier la collectivité de leur énergie, leur envie de changer le monde et leur ambition de se sentir enfin utiles. La réalité des quartiers, des petites communes, des espaces publics comme les gares ou les centres-villes en a été transformée. Partout ces jeunes ont apporté du lien social

et rendu espoir et optimisme à une population qui, en 1997, n'en avait plus beaucoup. Aujourd'hui nos concitoyens reconnaissent que ces services ont amélioré leur vie quotidienne.

À cet égard, il n'y a pas pour moi de paradoxe à identifier un besoin tout en le faisant émerger. Cette double dynamique est parfaitement viable tant que le service créé en réponse au besoin identifié est assuré à la fois sur le plan de la qualité, d'où nos objectifs en termes de formation et de professionnalisation, et dans la durée, d'où les moyens développés en faveur de la pérennisation. La particularité du programme « Nouveaux services, Emplois-jeunes » est qu'il ne s'apparente pas à un dispositif d'insertion « classique » supplémentaire, mais justement qu'il repose sur une logique de projet.

De ce point de vue, la réussite de notre programme de développement d'activités et d'emplois était fondée dès le départ sur *l'implication des acteurs de proximité*, des élus, des responsables associatifs et socio-économiques, au plus près des dynamiques locales, qu'elles s'expriment au niveau d'un bassin d'emploi, d'une agglomération urbaine ou d'une intercommunalité. Il revenait aux associations, aux collectivités et aux entreprises publiques de repérer les besoins, de construire des projets, de s'engager sur des objectifs et de se donner les moyens de les atteindre. Au-delà de l'engagement de chaque employeur, ce programme a contribué à faire tomber des barrières, à nouer ou à renforcer des partenariats.

Plus particulièrement, il a encouragé la *dynamisation de la vie associative*. Permettre aux associations, par le biais des emplois-jeunes, de construire des projets dans la durée grâce aux cinq années d'aide de l'État, de renforcer leur relation avec les usagers, de soutenir l'action des bénévoles qui parfois s'essouffent, c'est un moyen de les soutenir.

Des associations et des collectivités locales qui se mobilisent, des jeunes qui s'investissent durablement dans de nouveaux emplois, des services de l'État qui trouvent un nouveau sens à leur action, des initiatives et des idées qui foisonnent... telle était et telle reste notre idée de la « France en marche » !